

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers et Massy - 21 mai 2026

# La Communauté de communes Vienne et Gartempe accueille le service d'autopartage rural électrique du groupe Crédit Agricole

La Communauté de communes de Vienne et Gartempe (CCVG), la Préfecture de la Vienne, le Département de la Vienne, Agilauto Partage et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou annoncent le déploiement d'un service d'autopartage rural 100% électrique sur les communes de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, L'Isle-Jourdain, La Trimouille et Saint-Savin. Ce dispositif qui s'appuie sur Agilauto Partage, le service d'autopartage rural du groupe Crédit Agricole --, vise à répondre aux enjeux de mobilité sur ce territoire rural.

### L'autopartage : une réponse concrète aux besoins de mobilité en territoire rural

L'autopartage constitue une alternative de mobilité flexible et accessible dans une collectivité qui dispose de peu de transports en commun et où la voiture individuelle est indispensable au quotidien et notamment pour l'accès à l'emploi, à la formation, aux soins ou aux services essentiels souvent localisés dans les grandes villes à proximité.

Après trois premières opérations concluantes lancées dans la Communauté de communes du Pays de Fayence (Var), dans le Pays du Lunévillois (54) et dans la Communauté de communes Romorantinais et Monestois (Loir-et-Cher) avec près de 5 000 inscrits, Agilauto Partage poursuit son développement en France. Le lancement du service d'autopartage dans la Communauté de communes de Vienne et Gartempe confirme la volonté du groupe Crédit Agricole de faciliter la mobilité du quotidien dans les territoires où il est naturellement présent et d'accompagner les transitions en proposant des véhicules 100% électriques.

La mise à disposition du service Agilauto Partage permettra aux habitants de la collectivité, actifs ou sans emploi, seniors ou jeunes conducteurs (six mois de permis et un âge minimum de 17 ans), ainsi qu'aux touristes, d'accéder facilement et pour un coût compétitif à une flotte de sept véhicules électriques (cinq citadines et deux utilitaires six places). Leur location à l'heure, à la demi-journée ou la journée vise à répondre à tous les besoins de mobilité : entretien d'embauche, rendez-vous médical, démarches administratives, sortie en famille ou entre amis, remplacement ponctuel d'un véhicule en panne, etc.

### Un service accessible et à tarifs maîtrisés

Agilauto Partage est implanté dans cinq communes de la Communauté de communes de Vienne et Gartempe - Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, L'Isle-Jourdain, La Trimouille et Saint Savin – et propose cinq Citroën e-C3 et deux utilitaires six places en autopartage de 5h00 à 23h00, toute la semaine.

Grâce à l'application Agilauto Partage, développée sur le modèle des solutions d'autopartage urbain des plus grandes métropoles européennes, la réservation et l'accès aux véhicules sont possibles depuis tout smartphone. Pour s'inscrire, les utilisateurs enregistrent leurs informations de manière sécurisée dans l'application (permis de conduire, carte de crédit, etc.). Une fois leur profil validé, ils ont la possibilité de réserver un véhicule, ainsi que de l'ouvrir et de le verrouiller directement depuis l'application. Le service est facturé en fonction de la durée de location (de 9€ de l'heure à 45€ la journée).

Les tarifs s'inscrivent dans une logique de mobilité à bas coût et permettront au plus grand nombre de bénéficier du service d'autopartage électrique avec le kilométrage illimité, la recharge, l'assurance et l'entretien inclus.

## Répondre aux défis de mobilité et d'emploi du territoire

La Préfecture de la Vienne et le Département de la Vienne ont conclu, en 2024, un contrat unique départemental « solidarités et insertion emploi ». Ce contrat intègre un volet « solidarités » et un volet « insertion emploi » pour mieux prendre en compte les interactions entre la précarité et l'accès à l'emploi.

Malgré les atouts indéniables du département de la Vienne, celui-ci est confronté aux difficultés d'accès à l'emploi pour les quelque 30 000 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et les 12 000 allocataires du RSA. La mobilité est le premier frein à l'emploi. Il s'agit d'une problématique complexe qui touche à la fois aux enjeux géographiques, économiques, sociaux et d'infrastructures. Ainsi, le manque de mobilité ou les difficultés à se déplacer efficacement constituent, notamment en ruralité, un obstacle majeur à l'accès à l'emploi durable.

Face à ce constat, mais aussi aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises, artisans et commerçants du territoire, le Président du Conseil départemental, le Préfet de la Vienne et les présidents des intercommunalités ont souhaité expérimenter un dispositif innovant à destination des habitants du département, notamment les plus fragiles : le projet « Mobilités électriques solidaires ».

Lancé le 19 septembre 2025, ce dispositif déployé dans le Sud-Vienne se concrétise aujourd'hui à travers une solution pensée, avec Agilauto Partage et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, pour accompagner les demandeurs d'emploi tout au long de leur parcours de retour à l'activité. Il repose sur un principe simple: proposer un accompagnement progressif et adapté en matière de mobilité, depuis les premières démarches de recherche d'emploi jusqu'à la stabilisation professionnelle.

Les personnes en recherche d'emploi pourront ainsi bénéficier, pour leurs entretiens, formations ou rendez-vous institutionnels, d'un tarif solidaire correspondant à une réduction de 80 % sur le coût de location des véhicules Agilauto Partage. D'autres solutions de mobilité leur seront également proposées à mesure de leur retour vers l'emploi durable.

## Agilauto Partage : une démarche résolument ancrée dans les territoires

Ce service de mobilité repose sur un partenariat public-privé regroupant la Préfecture de la Vienne, le Département de la Vienne, Sorégies Mobilité pour les infrastructures de recharge, la Communauté de communes de Vienne et Gartempe, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, Agilauto Partage, ainsi que les acteurs de l'insertion professionnelle (France Travail, Missions locales, Maisons France services...), avec le soutien national de Citroën et EDF.

Il vise à contribuer activement au développement économique et social du territoire, et à fournir un service utile aux habitants de cette zone rurale, tout particulièrement ceux ne disposant pas de véhicule ou ceux souhaitant réduire leur budget transport dans un contexte de hausse des prix du carburant.

Une personne chargée de l'animation du service, de la gestion de la flotte (en partenariat avec les garages locaux) et de l'accompagnement des utilisateurs au quotidien (inscription sur l'application, aide à la réservation, prise en main du véhicule électrique...), a été recrutée localement avec l'aide de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

Par ailleurs, les agences de Crédit Agricole implantées sur le territoire et leurs équipes constituent un relais actif sur le territoire : ils informent leurs clients et orientent les demandeurs d'emploi vers le dispositif. Ils facilitent également la mise en relation entre les acteurs sociaux, les acteurs institutionnels locaux et Agilauto Partage. Première banque du territoire avec près d'un habitant sur deux parmi sa clientèle, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou transforme ce maillage unique en levier concret au service de la mobilité pour tous.

## Contacts presse

**Agilauto Partage** : [presse@ca-pfm.com](mailto:presse@ca-pfm.com) / +33 06 80 41 17 77

**Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou** : [celine.queraud@ca-tourainepoitou.fr](mailto:celine.queraud@ca-tourainepoitou.fr)

**Préfecture de la Vienne** : Guénaël Campan - [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)

**Département de la Vienne** : Audrey VOISIN – [avoisin@departement86.fr](mailto:avoisin@departement86.fr) / 06 42 97 26 48

### À propos d'Agilauto Partage

Agilauto Partage, filiale commune de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility et Crédit Agricole Leasing & Factoring, est le 1er service d'autopartage électrique du groupe Crédit Agricole. D'abord lancé en milieu rural pour répondre aux enjeux de mobilité des territoires où le groupe Crédit Agricole est naturellement présent, Agilauto Partage propose également sa solution d'autopartage en entreprise.

Pour en savoir plus : [www.agilautopartage-ca.fr/](http://www.agilautopartage-ca.fr/)

### À propos de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou\*

Acteur régional de premier plan en Vienne et en Indre-et-Loire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou accompagne au quotidien plus de 530 000 clients dans tous les métiers de la banque de proximité : l'épargne, le financement, l'assurance et l'immobilier. Aux côtés des particuliers, agriculteurs, entreprises, professionnels, artisans, associations, collectivités territoriales, le Crédit Agricole joue un rôle phare dans l'économie régionale. Structure bancaire mutualiste avec plus de 700 administrateurs regroupés en 64 Caisses locales, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou emploie plus de 1 000 conseillers au service de ses clients, répartis dans 143 agences de proximité et spécialisées.

\*Source interne au 01/05/2026 [www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou](http://www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou)

Communiqué en vigueur au 01/04/2026. CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307 - 86008 - Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896, ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). CPI 8601 2024 000 000 014 délivrée par la CCI de la Vienne, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie, 75008 Paris - Identifiant unique CITEO FR234342\_01VUOZ. Ed 05/26. Document à caractère publicitaire.

### À propos du Département de la Vienne

Le Département de la Vienne encourage les territoires à mener des expérimentations ou des actions innovantes en matière de mobilité solidaire, afin de faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, et plus globalement de répondre aux besoins des personnes en situation de précarité. Conscient que la mobilité est essentielle à tout parcours d'accès aux droits et à l'emploi, le Département finance des actions de mobilité et des structures (missions locales, associations et collectivités). En 2025, le Département a soutenu 15 acteurs de la mobilité solidaire, à hauteur de 719 838 €.

### À propos de Vienne 2030

L'état et ses services dans la Vienne se mobilisent autour de la politique publique départementale Vienne 2030, dont la feuille de route prévoit la définition et le pilotage de différents programmes d'actions sur les sujets majeurs de l'Eau, l'Agriculture et l'Emploi et met également en exergue l'agilité de ces derniers à coconstruire avec les différents acteurs du département des actions en faveur du territoire et de ses habitants.

Véritable stratégie départementale sur ces sujets d'actualité et d'importance, Vienne 2030 œuvre conjointement avec le Département de la Vienne, les établissements publics de coopération intercommunale et les partenaires privés à faciliter la mobilité en ruralité en lien étroit avec le "bien vivre" de ses habitants (recherche d'emplois, rendez-vous médicaux...).